

**Prescription de la FFVoile :**

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

**Championnat de Ligue IND Dériveur Double  
Club de Voile de Villeneuve sur Yonne  
C89004****Grade 5A le 07/04/2024****Lac du Bourdon au C.N.B 89170 St Fargeau****1 REGLES**

L'épreuve est régie par

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

**1.3** - les règlements fédéraux**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront disponibles après 10 heures le 07 avril 2024

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

**3 COMMUNICATION**

**3.2** Pendant qu'il est en course à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en inter série dériveurs Doubles.

Documents exigibles à l'inscription :

**a)** Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

 pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.**b)** Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

**c)** une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- Les inscriptions peuvent se faire par mail . [presidente@voile-cnb89.org](mailto:presidente@voile-cnb89.org)**5 DROITS A PAYER**

Les droits sont les suivants :

IND	Offert
-----	--------

6 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

[DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve [peut consister] [consistera] en une série qualificative et une série finale.

8 PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Dimanche 07 avril	9h00	10h30

Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Pas de contrôle jauge.

Jours de course :

Date	IND
07 avril	Course

Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
IND	4

L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11h00.

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

[DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de <jour, date, heure >.

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

L'équipement suivant [peut être] [sera] contrôlé ou mesuré : <liste>. Lister l'équipement avec les références appropriées aux règles de classe ou de rating.

11 LIEU

Lac du Bourdon St Fargeau 89

12 LES PARCOURS

Définit dans les IC.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes < >, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

2 course validée sont nécessaires pour valider la compétition.

Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS  
Pas de bateaux accompagnateurs

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS  
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Les premiers de chaque série.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter [crombezchristian@aol.com](mailto:crombezchristian@aol.com)  
[presidente@voile-cnb889.org](mailto:presidente@voile-cnb889.org)



## PLAN D'ACCES



## Zone de courses

